

SoluCompta : Ouverture exercice 2023



N'oubliez pas de faire une sauvegarde de votre logiciel avant toute manipulation.

1) Sélectionner l'exercice **2022** et l'établissement souhaité.

2) A partir du menu '**Paramètres**', choisir '**Config Exercice**' :

Vérifier que les cases :

- **B.P validé.**
- **B.S. validé soient cochées.**

Puis '**Sauver**'.

Cliquer sur le bouton '**Ouvrir l'exercice 2023**'.

Une nouvelle fenêtre va apparaître, à l'aide du menu déroulant choisissez la norme désirée.

A. Si vous restez sur votre norme actuelle :

(1) Vérifier la norme et la catégorie.

(2) Confirmer avec le bouton '**OK**'

L'exercice 2023 est ouvert.

A partir du menu '**Budget**', choisir '**Budget Primitif**'.

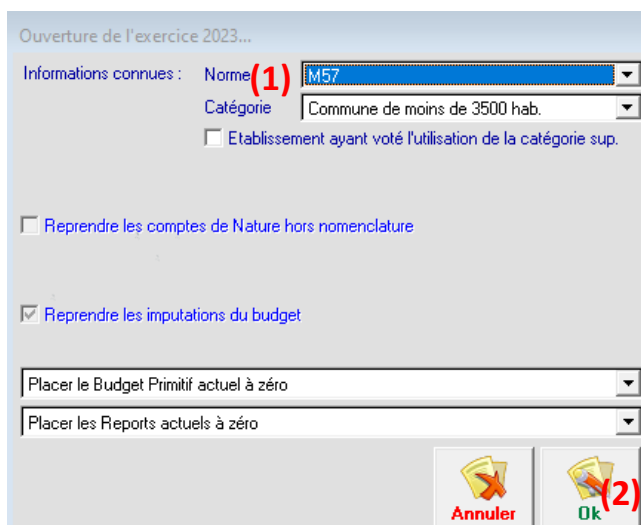
Une fois dans votre budget primitif, choisir le menu '**Imputations**' puis '**Reprendre les imputations N-1**'. Terminer avec le bouton '**Sauver**'.

Cette procédure est à effectuer pour chaque établissement concerné.

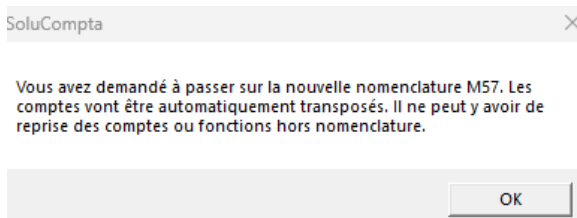
B. Si vous passez en M57 :

(1) Choisissez la norme '**M57**'.

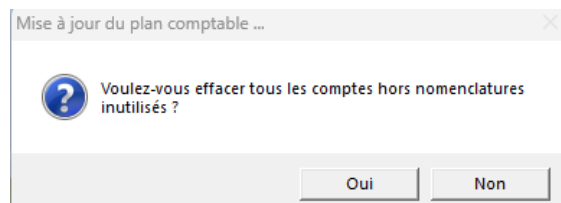
(2) Confirmer avec le bouton '**OK**'




Ce message apparaît, il faut appuyer sur '**OK**'



Répondre '**Oui**' pour effacer tous les comptes hors nomenclatures inutilisés.



L'exercice 2023 est ouvert à la norme « M57 ».

	Lors de la transposition de la M14 vers la M57, nous alimentons le BP 2023 avec les montants du budget primitif précédent afin de vous familiariser avec la nouvelle nomenclature.
---	--

3) Nous vous demandons de quitter le logiciel et de le relancer.